

Procès-verbal du conseil d'école

Ecole primaire du Pré vert de Corneville sur Risle

Du 10 mars 2026

1 - Installation du Conseil d'école.

Début de la réunion : 18h00

Présents :

Représentants de parents : Mme Harel, Mme Baudouin, Mme Marie, Mme Py

Représentants de la Municipalité/EPCI : Mme Deflube, Mme Lefort, Monsieur Bouet

Enseignants : Mme Rousseau, Mme Bertheux, Mme Legras, Mme Hamon Dugas et Mme Pille

Absents excusés : Monsieur Vivien, Mme Guenoux, Mme Le-Duc, Mme Legout, Monsieur Henry, Mme Dermilly, Mme Courant, Mme Bonhomme

2 - Effectifs et répartitions

Actuellement, 139 élèves sont scolarisés sur les 6 classes de l'école primaire du Pré vert de Corneville sur Risle.

PS / MS - 18 / 6 24

MS / GS - 12 / 12 24

GS / CP - 6 / 17 23

CE1 / CE2 - 16 / 7 23

CE2 / CM1 - 6 / 18 24

CM2 21

Pour le moment, 8 élèves de PS sont attendus pour la rentrée 2026.

3 - Finances et projets

La coopérative s'élève à environ 8000€ grâce aux dons des parents et ceux de l'APE.

Projet d'école :

Suite à l'évaluation d'école, le projet d'école a été rédigé autour de 5 objectifs :

- Garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux et prévenir les difficultés scolaires
- Garantir une offre artistique, culturelle et scientifique
- Renforcer l'harmonisation des outils et pratiques sur l'ensemble du parcours des élèves
- Renforcer le suivi des EBEP
- Améliorer les conditions d'apprentissages et le bien-être de tous pour favoriser la réussite des élèves

Projets culturels :

Toutes les classes de l'école participeront à divers projets autour du thème « Contes et Légendes ». Ces projets ont été créés autour des animations proposées et subventionnées en partie par le Parc des boucles de la Seine Normande dans le cadre de « Je découvre mon parc ».

- PS-MS et MS-GS : Voyage au pays des contes avec des balades contées.
- GS-CP et CE1-CE2 : Au fil des contes et des feuilles, associant contes et école du dehors
- CE2-CM1 et CM2 : Légende des cloches de Corneville avec écriture et illustration de la légende et découverte de la calligraphie et enluminure à l'abbaye de Jumièges.

Le spectacle de fin d'année s'appuiera sur ce thème.

En maternelle, les élèves bénéficieront du projet avec le Parc « Minuscule et pourtant » sur le thème de la vie des fourmis avec élevage en classe, animateur et plasticienne (10h allouées par classe).

Un travail autour du hibou a également été réalisé.

Autres actions :

➤ Natation

- GS-CP : Du 08/06/26 au 19/06/2026 tous les jours de 10h50 à 11h30

Plusieurs parents se sont portés volontaires pour être bénévoles agréés. Nous les remercions.

Les bonnets ne seront pas à payer par les parents.

4- Sécurité et travaux

Un PPMS a été effectué le vendredi 13 février.

Le DUERP est en cours d'élaboration par l'école. Les enseignantes signalent :

- Un sol parfois glissant dans les toilettes d'élémentaire car pas d'évacuation au sol, et sous le préau

Le 2^e nettoyage en début d'après-midi permet de limiter les dégâts et les agents passent parfois le mercredi pour nettoyer le préau.

- Regards d'assainissement dangereux derrière le bâtiment en élémentaire (dalles poreuses)

Monsieur Bouet dit qu'il va consulter un métallier.

- Un sol défectueux par endroit dans la salle de motricité et autour du bac à sable

Monsieur Bouet explique que le sol de la salle de motricité passe au budget qui sera voté au prochain conseil (vers le 27 mars).

- Un risque lié aux produits et émissions de déchets (humidité, moisissures, aération, inondation...) dans le local du matériel sportif

Monsieur Bouet explique que ce n'est pas dans les priorités des travaux à faire à l'école.

- Classes très sonores en élémentaires

Les devis s'avéraient très couteux.

- Température de la véranda qui peut aller jusqu'à 40° en été et des problèmes de température dans quelques classes

Le budget sera voté au mois de mars. La mairie a les devis avec des systèmes différents. Il y a des délais.

- Eclairage des cours (côté maternelle et côté élémentaire) et sous le préau insuffisant le matin et soir en hiver

Monsieur Bouet explique qu'il y apportera une attention.

Mme Pille remercie la mairie pour l'ouverture du portail qui fonctionne parfaitement maintenant.

Mme Rousseau ajoute que le petit portillon qui mène vers la salle de l'éventail commence à dysfonctionner.

Mme Pille demande s'il est possible que des travaux de peinture dans une ou deux classes d'élémentaire puissent être programmés pendant les vacances d'été.

Monsieur Bouet explique qu'il verra si c'est possible.

Mme Pille demande à la CCPAVR s'il est possible d'obtenir davantage de pansements, compresses et désinfectants pour soigner les élèves blessés car le stock fourni cette année s'est avéré insuffisant.

Mme Lefort répond que Mme Pille peut lui envoyer un devis pour obtenir le nécessaire.

5- Questions diverses

Question de la direction d'école aux RPE :

Ne pourrait-on pas créer une adresse mail commune pour les RPE que l'on pourrait afficher sur le tableau d'affichage afin que vous (Représentants de parents d'élèves) puissiez recueillir toutes les questions des parents ? Cela permettrait aux parents plus éloignés des RPE de pouvoir communiquer. Cela éviterait aussi de transmettre une adresse mail personnelle comme nous le faisons avec Mme Martin. Qu'en pensez-vous ?

Réponse des RPE :

Les RPE y sont favorables et s'organiseront pour en créer une.

Question des RPE à l'école :

Les CE2 auront ils le même niveau scolaire lors du passage en CM1 ? (Inquiétudes de certains parents par rapport aux différents apprentissages entre les deux classes de CE2)

Réponse de Mme Pille :

Non, les élèves n'auront pas le même niveau lors du passage en CM1.

De manière générale, peu importe la classe, les élèves de suivent le programme de leur niveau. Dans un souci de continuité pédagogiques, une harmonisation des méthodes est privilégiée (ex : Même fichier de mathématiques « Chaque jour compte »).

En revanche, une différenciation est apportée en fonction des besoins des élèves. Nous ne pouvons pas toujours proposer les mêmes supports à tous les élèves car ils sont tous différents face aux apprentissages. Quand certains sont très à l'aise dans l'acquisition des compétences travaillées, d'autres présentent des difficultés passagères, des troubles de l'apprentissage, un manque d'autonomie, etc...

Les différences dans le travail proposé d'une classe à l'autre n'est donc pas lié au double niveau. Ce n'est pas lié à l'enseignante. C'est lié aux capacités des élèves.

De plus, nous ne cherchons pas à réduire les écarts entre élèves, nous cherchons à faire progresser chaque élève.

Enfin, afin de faire progresser les élèves en difficultés, plusieurs actions sont mises en place au sein de l'école et en lien avec les parents : PPRE, APC, RASED, réunion d'équipe éducative, demande de bilans, suivis orthophoniques, PAP, constitution des dossiers MDPH, etc...

Le suivi des élèves et l'accompagnement de leur famille n'est donc pas non plus le même d'une classe à l'autre.

Il n'est alors pas pertinent de comparer.

Par ailleurs, si des parents sont dans l'inquiétude vis-à-vis de la scolarité de leur enfant, un RDV peut être organisé mais le choix des méthodes d'enseignement revient aux enseignantes. Aucune question sur les choix d'une enseignante ne sera traitée au conseil d'école.

Questions des RPE à la CCPAVR :

- Est-ce possible d'évoquer la question de la gestion des conflits sur le temps de pause méridien et le langage inadapté ? Serait-il possible d'aborder le permis à points à la cantine ?
- Est-il mis en place parce qu'il est difficile de gérer les enfants de manière générale ou permet-il de cibler quelques éléments perturbateurs ?
- Est-il dédié à l'ensemble des élèves ou uniquement aux primaires ? Car le système de bons points semble davantage adapté aux maternelles. - des "punitions" alternatives sont-elles possibles ? Par exemple demander à l'enfant qui joue avec la nourriture ou salit volontairement d'aider les dames de cantine à nettoyer.
- Les parents sont-ils informés le jour même de chaque perte de point (sans attendre d'être convoqué) ? Car cela permettrait de reprendre rapidement les choses avec les enfants. Avec possibilité de transmission via la garderie et/ou par mail via le portail famille ?

- Peut-on avoir un permis à points aussi pour la garderie ? Les élèves ont parfois très irrespectueux envers les agents.

Par ailleurs, pourriez-vous préciser la matière des contenants dans lesquels la nourriture est réchauffée (en lien avec la loi EGAlim) ?

Réponse de Mme Lefort :

Le principe du permis à points a été étudié et préparé en collaboration avec les agents des services de restaurations collectives de la compétence scolaire de la CCPAVR, lors de plusieurs réunions d'équipe.

Afin de responsabiliser l'enfant sur son attitude durant le temps de la pause méridienne à la cantine ; un système de permis à points de bonne conduite est à l'essai pour le moment, pour les élèves de primaire, mais un système plus ludique peut être proposé pour les enfants de maternelle.

Les enfants ont un capital de 12 points. Si un non-respect des règles de bonne conduite est constaté par un des agents de restauration, l'enfant peut se voir retirer des points. Pour l'instant, ce système est à titre expérimental, le but n'est pas d'exclure de la cantine (d'ailleurs cela n'est jamais arrivé).

Ce projet est élaboré dans un souci de bien vivre ensemble, c'est un moyen pédagogique pour sensibiliser les enfants aux différentes notions de respect.

Les parents ne seront pas informés le jour même de chaque perte de points, mais la famille sera prévenue par mail, par le service scolaire quand il ne restera que 8 points.

On ne peut pas instaurer une « punition » comme nettoyage des tables par les enfants qui salissent volontairement le matériel et joue avec la nourriture. Pour cela, il est prévu le retrait de points dans le permis de bonne conduite à la cantine.

Pour la garderie, Mme Lefort va se renseigner auprès de la CCPAVR.

L'utilisation des contenants alimentaires de cuisson en matière plastique est interdite dans les services de restauration collective d'établissement scolaire depuis le 01 janvier 2025, dans le cadre de la loi Egalim. La matière utilisée en remplacement est en cellulose végétale. C'était une exigence de la CCPAVR, pour le marché public de la restauration scolaire.

Si un problème de langage est constaté chez les agents, les parents peuvent le signaler auprès de la CCPAVR.

Les membres du conseil ajoutent que certains élèves ont également un langage inadapté et se moquent des agents lorsqu'ils sont réprimandés. Des parents ont parfois demandé aux agents de s'expliquer sur des sanctions apportées. Certaines sont contestées. L'autorité est donc difficile à instaurer.

Fin du conseil : 19h50

Anne-Sophie Legras

secrétaire



Dorine PILLE

présidente du conseil d'école.

